

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 17 mai 2018 à 21 Heures.**

L'an deux mille dix huit, le jeudi 17 mai à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

**Etaient présents** : MM LAGARDE LABADIE AURENSAN BARNADAS NAVARRE GARCIA CHANUT LETELLIER DARBAS GARROS Mme SARNIGUET M. PAYROS arrive à 21 H 10.

**Etait absente et excusée** : Mme PESQUIDOUX

**Etait absent** : M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 qui n'appelle aucune observation.

Remarque de Monsieur Patrick NAVARRE qui regrette le comportement de certains élus qui se dispersent et ne sont pas attentifs à l'exposé de l' élu qui s'exprime sur un sujet.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Mise à disposition piscine**
- **Droit individuel à la formation**
- **Renouvellement contrat agent de maîtrise**
  - **Travaux bâtiments communaux**
  - **Zéro phyto : choix devis**
- **Convention commune/PETR pour certificats d'économie d'énergie**
  - **Jury d'assises**
- **SIEBAG : adhésion communes Cannet et Avern Bergelle**
  - **Examen devis**
- **Recrutement personnel saisonnier**
  - **Questions diverses**

*Monsieur Patrick LETELLIER est nommé secrétaire de séance.*

<b>Mise à disposition piscine</b>
-----------------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande émanant de M. Fabien LADET titulaire du BEESAN qui souhaite donner des cours de natation à la piscine municipale.

Monsieur le Maire ajoute que le site de la piscine pourrait être mis gratuitement, à sa disposition pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 septembre 2018, en dehors des heures d'ouverture au public, de l'utilisation par le groupe scolaire ou le CLSH de la communauté de communes Armagnac Adour et qu'une convention en formalisera les conditions d'utilisation.

Monsieur Barnadas demande à Monsieur le Maire si un tarif préférentiel est accordé aux Aignonais, Monsieur le maire lui indique qu'il ne s'immisce pas dans les relations entre Le Maitre Nageur et ses clients, la convention ne gère que la mise à disposition du bassin.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **Droit individuel à la formation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune participe déjà aux frais de formation des agents, non pris en charge par le CNFPT ou par d'autres organismes, à savoir frais de déplacement et de repas.

Il s'agit dans ce cas de débattre sur les frais que pourraient avoir les agents qui souhaitent suivre une formation au titre du compte personnel d'activité, s'ils envisagent par exemple de changer de travail et/ou d'employeur. Ils peuvent bénéficier au maximum d'un crédit de 150 heures à effectuer sur leur temps de travail mais avoir divers frais d'hébergement, transport, etc.

Arrivée de M. Payros.

Monsieur le Maire ajoute que si le conseil ne délibère pas, la commune sera obligée de participer aux frais engagés par les personnels.

Il précise également qu'une demande de formation peut être repoussée d'une année en fonction des besoins du service.

Il propose à l'assemblée d'autoriser les employés à partir en stage sans prise en charge financière.

Accord, à l'exception de Mme SARNIGUET qui s'abstient.

## **Renouvellement contrat agent de maîtrise**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat de travail de M. Antoine ANTONELLO, agent de maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 dans la limite d'un an renouvelable par décision expresse, pour occuper un emploi vacant figurant au tableau des emplois permanents.

Avis favorable.

## **Travaux bâtiments communaux**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques LABADIE, adjoint au maire, en charge des bâtiments communaux qui fait le point sur les travaux en cours, à savoir :

Salle de sports (ancienne salle des fêtes) : Travaux terminés à l'exception des peintures extérieure et intérieure, quelques soudures en régie.

Logements école : nouvelles portes d'entrée posées, isolation plafonds garages et combles en cours – début juin intervention entreprise pour isolation extérieure puis réfection des deux toitures par les Ets BOP.

Accessibilité 3<sup>o</sup> tranche : début des aménagements chez le kiné en juillet.

Maison DUPUY : un devis pour les travaux de maçonnerie est en cours.

Agrandissement cabinet Kiné : une proposition d'augmentation du loyer en fonction des travaux envisagés a été envoyée à M. Teruel, les travaux pourraient se faire en régie d'ici la fin de l'année si accord.

## **Zéro phyto : choix devis**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mathieu BARNADAS, conseiller municipal, qui a géré le dossier Zéro phyto. Ce dernier rappelle que ce programme est subventionné à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il s'agit maintenant de choisir les devis des entreprises avant de procéder aux aménagements :

Sont proposés :

- ✓ Atelier de Peyran – LE HOUGA 32460 - 3 panneaux d'information --- 1071.00 € HT
- ✓ Les Jardins d'Aquitaine – DAMAZAN 47160 -Ecorce 20/40----- 7820 € HT
- ✓ Elusa fleurs – Lacaze EAUZE 32800 :

- Plantations ----- 7233 € 40 HT
- Main d'œuvre toile et plantation ----- 1360 € 00 HT
- ✓ Soumo Sud-ouest Motoculture – 32550 PAVIE – Désherbeur ----- 2290.00 € HT.
- ✓ Letellier Patrick – 32290 AIGNAN – Décapage talus ----- 800.00 € HT

Monsieur le Maire soumet au vote l'ensemble de ces devis qui sont approuvés.

### **Convention commune/PETR pour certificats d'économie d'énergie**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le dossier de travaux d'optimisation de l'éclairage public et la documentation qu'ils ont reçue par mail sur le dispositif relatif aux certificats d'économie d'énergie.

Il ajoute que le Pays du Val d'Adour ayant été labellisé « Territoire à Energie Positive » peut valoriser des CEE (certificats d'économie d'énergie) sur la base des investissements réalisés par les collectivités comprises dans son périmètre. Les investissements portant sur la rénovation de l'éclairage public ont été privilégiés. Afin d'accompagner les communes, le Pays du Val d'Adour a pris contact avec la Communauté de Communes de la Ténarèze qui dispose d'un service rompu à cet exercice.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier au service commun de la Communauté de communes de la Ténarèze la valorisation des CEE générés par les travaux d'économies d'énergie réalisés sur le patrimoine communal et de l'autoriser à signer une convention de prestations de services avec la Communauté de Communes de la Ténarèze et le PETR du Pays du Val d'Adour.

Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire précise qu'un emprunt à court terme devra être réalisé pour financer cette opération, le temps de percevoir les différentes subventions.

Avis favorable à l'unanimité.

### **Jury d'assises**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2019.

A partir de la liste électorale, trois électeurs sont tirés au sort, à savoir :

- ✓ Martine MARCHESIN
- ✓ Fabrice CHAUMET
- ✓ Alice DARROUX

### **SIEBAG : adhésion communes Cannet et Aviron Bergelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du SIEBAG une demande pour l'adhésion des communes de Cannet et d'Aviron Bergelle au SPANC du SIEBAG à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Avis favorable.

### **Examen devis**

Monsieur le Maire soumet un devis du Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols du Gers, concernant le contrôle devant être effectué aux vestiaires du stade pour la prévention contre la légionellose.

La prestation peut être effectuée moyennant la somme HT de 101 €.

Accord.

## Recrutement personnel saisonnier

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de recruter, comme les années précédentes, 2 BNSSA à temps complet pour assurer la surveillance de la baignade sur les sites base de loisirs et piscine et 10 surveillants de toboggan, à temps non complet, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018.

Accord à l'unanimité

## Questions diverses

### ✓ Circulation

Suite à la demande de plusieurs administrés sur la fréquentation des véhicules et en particulier des poids lourds en traversée d'agglomération, liée à la déviation de Manciet, Monsieur le Maire indique qu'il rencontre Madame la Directrice, responsable des routes au sein du Conseil Départemental, le 25 mai prochain.

Ayant déjà interpellé les services concernés, il précise que des panneaux de signalisation ont été ajoutés pour renforcer le dispositif en place.

A suivre.

### ✓ Bulletin

Monsieur le Maire indique que le prochain bulletin municipal est en préparation. Les conseillers peuvent lui faire passer des articles s'ils le souhaitent.

### ✓ Budget participatif gersois

Monsieur le Maire explique que le Conseil départemental lance son premier budget participatif pour permettre aux Gersois.e.s de proposer et de choisir directement les projets utiles au Gers. Les administrés sont invités à déposer dans une urne mise à disposition au secrétariat de mairie, un bulletin présentant leurs idées jusqu'au 30 juin 2018. Le Conseil Départemental sera également présent sur le marché d'Aignan le 28 mai prochain.

### ✓ Piste forestière

Monsieur Michel CHANUT revient sur le projet de piste forestière présentée par l'ONF et qu'il a présenté lors de la dernière réunion du conseil. Cette piste servirait à l'exploitation des coupes de bois à venir ; serait comprise la réalisation d'une plate forme de stockage pour un coût global estimé à 15 000 € HT.

Monsieur le Maire propose d'attendre la vente de bois de cette année afin de savoir si ces travaux s'avèrent nécessaires et quel sera le montant du bénéfice issu des coupes.

A suivre.

### ✓ Rallye

Mme SARNIGUET indique que le rallye du Comité de Jumelage aura lieu dimanche 3 Juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 5 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 22 mai 2018 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 22 mai 2018

Le Maire,  
Philippe BARATAULT